

Rabat, le 01/06/2020

## CIRCULAIRE N° 6057/232

**OBJET** : Classement dans le tarif du droit d'importation des véhicules automobiles dénommés "M-HYBRID 3", "M-HYBRID CX-30".

**REFER** : Article 45 ter du Code des Douanes et Impôts Indirects.

La question a été posée de connaître le classement dans le tarif du droit d'importation des véhicules automobiles dénommés "M-HYBRID 3", "M-HYBRID CX-30".

### Description et utilisation:

#### M-HYBRID 3

Un véhicule automobile disponible en 4 ou 5 portes (berline ou coupé) à 5 places assises d'une charge utile variant selon le modèle entre 511 et 518 Kg.

#### M-HYBRID CX-30

Un véhicule automobile monospace de type SUV à 5 places assises d'une charge utile variant selon le modèle entre 474 et 518 Kg.



M-HYBRID CX-30



M-HYBRID 3

Photos produites par le demandeur

Il s'agit de deux modèles de véhicules automobiles à l'état neuf conçus principalement pour le transport de personnes, équipés d'un moteur thermique à piston rotatif, d'une cylindrée de 1998 cm<sup>3</sup> et d'un système qui réduit l'effort fourni par le moteur thermique lors des phases de démarrage et d'allumage mais ne propulse pas le véhicule.

Ce système qui fait partie du système électrique du véhicule, est composé d'un alternodémarrreur qui convertit l'énergie stockée lors des phases de décélération en électricité sur une batterie au lithium-ion à 9 cellules à 24V installée sur le véhicule.

Ces véhicules sont dotés d'un système Stop/Start qui éteint le moteur lorsque le véhicule est à l'arrêt et le moteur redémarre automatiquement en relâchant le frein et en appuyant sur la pédale de l'accélérateur ou la pédale d'embrayage en fonction du type de transmission.

Une telle technique s'inscrit dans le cadre de la technologie dite "Micro-hybridation".

La propulsion des deux véhicules est assurée par moteur thermique dit "Skyactiv X" qui repose sur une nouvelle technologie appelée "allumage par compression commandée par étincelle" (Spark Controlled Compression Ignition (SPCCI)). Ce moteur fonctionne à l'essence en compressant le mélange carburant-air à un taux de compression très élevé.

Le moteur "Skyactiv X" utilise une étincelle pour allumer seulement une petite quantité dense du mélange air-carburant dans le cylindre, cela augmente la température et la pression, entraînant la mise à feu du reste du mélange carburant-air sous pression (comme dans le moteur diesel), qui se consume plus rapidement et de manière plus complète que dans les moteurs conventionnels.

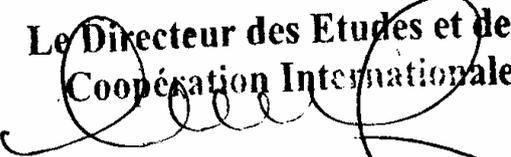
Ce nouveau type de motorisation combine à la fois des caractéristiques propres aux moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (SH 84.07) et aux moteurs à piston, à allumage par compression (SH 84.08).

#### **Classement :**

En tenant compte de la décision du Comité du Système Harmonisé (CSH) lors de sa 64<sup>ème</sup> session concluant que les équipements électriques supplémentaires des véhicules micro hybrides font partie du système électrique et non pas du moteur de véhicule et ne complètent pas la puissance fournie par le moteur à combustion interne à piston et partant, ils sont classés au 8703.2 ou 8703.3 suivant le type de moteur thermique.

S'agissant du classement dans la sous-position SH et considérant l'avis consultatif de l'OMD au sujet du classement des véhicules micro hybrides à moteur essence à allumage par compression commandée par étincelle, les véhicules considérés sont classés à la sous-position 8703.90 du Système harmonisé, rubrique 8703.90.80.00 du tarif du droit d'importation et ce, par application des RGI 1 et 6.

Toute difficulté d'application sera portée à la connaissance de l'Administration Centrale sous le timbre de la présente.

**Le Directeur des Etudes et de la  
Coopération Internationale**  
  
**Chafik ESSALOUH**